



LES EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE

En cas d'incendie, il est impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés. La réglementation prévoit de réaliser au minimum deux exercices d'évacuation par an.

Article R 33 du règlement de sécurité (arrêté du 13 janvier 2004)

“Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire. Lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés; le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité.”

OBJECTIFS DES EXERCICES

Sensibiliser, informer et impliquer les élèves, les étudiants, le personnel.
Faire connaître à tous les usagers les signaux spécifiques à la sécurité incendie.
Mettre en application des consignes qui soient adaptées à l'établissement.
Vérifier et tester l'état des installations.



1- Donner l'alarme

Le déclenchement de l'alarme incendie signifie : quitter impérativement et immédiatement le bâtiment.

*Avoir fait identifier le signal (sonore et visuel) d'évacuation immédiate.

2- Évacuer

Tous les personnels

°Vérifier l'évacuation complète du local

°Donner les consignes préalables pour l'évacuation des personnes en situation de handicap

°Calfeutrer les portes et se signaler aux fenêtres en cas d'impossibilité d'évacuer (fumée dans le couloir par exemple)

*Déterminer le sens d'évacuation.

*Évacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller.

*Guider et accompagner.

*Assister si besoin les personnes en situation de handicap.

*Ne pas revenir sans ordre.

*Empêcher l'utilisation des ascenseurs.

Ensemble des personnes à évacuer

*Gagner la sortie dans le calme

*Rester solidaire de son groupe



3- **Rassembler**

- *Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement.
- *Se diriger vers un lieu de regroupement abrité et fermé (cas d'une intervention de longue durée)

4- **Compter**

- *Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel ou un outil adapté.
- *Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation sans autorisation.
- *Cas particulier de la demi-pension : le comptage étant impossible, s'assurer que les locaux ont été entièrement évacués.
- *Rendre compte dans tous les cas.

5- **Reprendre l'activité**

- *Prévoir la réintégration des locaux évacués uniquement sur ordre.

Enseignements à tirer :

En fonction des résultats, penser immédiatement à remédier aux anomalies constatées pour améliorer la sécurité de l'établissement (préciser ou repenser les consignes, informer le personnel, réparer les installations défectueuses, etc...) et orienter la préparation de l'exercice suivant.